



CANADIAN COUNCIL
OF PROFESSIONAL
GEOLOGISTS

CONSEIL CANADIEN
DES GÉOSCIENTIFIQUES
PROFESSIONNELS

Le CCPG/CCGP obtient du soutien de la part du gouvernement fédéral pour un projet de mobilité géoscientifique

CCGP – Le Conseil canadien des géoscientifiques professionnels – a récemment obtenu un soutien de 140 000, \$ du Gouvernement du Canada (GdC) pour faciliter les travaux qui se dérouleront au cours des prochains 15 mois sur les conditions d'admission communes pour les inscriptions et sur la mobilité professionnelle interprovinciale.

Ce projet qui fait, au départ, partie d'un programme d'aide aux professions réglementées au Canada pour assurer leur conformité au Chapitre 7 de l'Accord canadien sur le commerce intérieur est né du Forum des ministres du marché du travail et est administrée directement par un comité de travail intergouvernemental – Groupe coordinateur de la mobilité de la main d'œuvre (GCMMD'O – composé de représentants provinciaux et territoriaux.

Ce projet, appelé “*P.Geo=P.Geo*”, joindra à l'investissement du gouvernement le soutien en nature du CCGP ainsi que de ses associations et ordres membres, pour se concentrer sur deux phases importantes des travaux qui ont été identifiées comme prioritaires par tous les participants.

La première phase du projet viendra fournir du soutien au Geosciences Standards Board (“CGSB”) – un comité statutaire permanent du CCGP dont le mandat inclut les normes des Connaissances minimum en géosciences et expérience de travail recommandées du CCGP pour être admis comme géoscientifique professionnel. Bien que le CGSB soit couramment à réviser les normes nationales dans le cadre d'une étude quinquennale, cette subvention qui vient s'ajouter nous permettra d'accomplir un travail plus élaboré que prévu à l'origine. En effet, les fonds seront utilisés pour couvrir les frais de voyage aux réunions de travail supplémentaires du CGSB; les services d'un conseiller expert en matières de permis d'exercice; et, les coûts reliés aux travaux de rédaction et de traduction. En plus d'améliorer les exigences académiques communément acceptées pour l'admission des géoscientifiques professionnels (qui incorpore les trois branches de géologie, géoscience environnementale et géophysique), le projet entend ouvrir plus grand le contenu des nouvelles normes afin d'adresser également les compétences de base requises pour être admis dans la profession.

La deuxième phase, dépendante de la première phase, viendra supporter le travail du CCGP et de ses associations constituantes, visant à introduire un Accord de mobilité inter-associations (“AMIA”) ou Entente de reconnaissance réciproque (ERR), pour documenter le processus permettant de faciliter et d'accélérer le transfert de permis d'exercice entre provinces et territoires et ainsi d'améliorer la mobilité de main d'œuvre chez les professionnels. En plus du transfert des permis d'exercice, la Phase 2 tentera également d'adresser les énormes défis attendant aux règlements et mécanismes des permis d'exercice afin de permettre une pratique inter juridictionnelle et multi juridictionnelle à l'intérieur du Canada. Les activités reliées à cette phase incluent la tenue de réunions supplémentaires du Groupe de travail de l'AMIA du CCGP, l'emploi d'un animateur de groupe et l'obtention d'un conseiller juridique – initiatives qui sont toutes dirigées vers l'amélioration de la mobilité de la main d'œuvre tout en assurant une entière protection du public dans chaque juridiction, tel que requis par la loi.

La présidente actuelle du CCGP, Mme Brenda Wright, P. Geol, affirmait à l'annonce de la subvention, "Ce projet aidera notre profession à devenir auto réglementée; il sera bénéfique pour les associations constituantes qui inscrivent et émettent des permis d'exercice aux praticiens à travers le Canada ainsi que pour les géoscientifiques professionnels qui fournissent un ensemble de plus en plus croissant de services hautement qualifiés à la société et à l'économie d'un bout à l'autre du pays."

Le CCGP et ses associations constituantes s'entendent en ce qu'avoir un ensemble d'exigences d'admission et inscription réciproques au niveau national pour la géoscience professionnelle à travers toutes les juridictions qui régissent la géoscience au Canada, est le fondement vital d'un système d'émission efficace de permis d'exercice et d'une auto gouvernance professionnelle. L'établissement d'une constance vis-à-vis du processus d'inscription servira à démontrer d'une façon concrète qu'effectivement, au Canada, un "P.Geo=P.Geo" et, par conséquent, facilitera pour le CCGP et ses associations constituantes, la tâche d'élaborer une meilleure ERR ou AMIA.

La géoscience est une profession qui compte un petit nombre de professionnels, souvent livrant des services spécialisés sur le terrain et ces mêmes services sont souvent exécutés dans des endroits les plus inusités et dans un très court délai. Cette réalité crée un besoin réel de mobilité de main d'œuvre professionnelle à l'intérieur du Canada, tout en reconnaissant les besoins de protection du public et de responsabilisation pourvus dans les permis d'exercice. En plus des besoins de mobilité de main d'œuvre à court terme, les géoscientifiques se voient fréquemment obligés de déménager et d'avoir à transférer leur permis d'exercice professionnel à l'intérieur du Canada et ce, non seulement pour répondre aux demandes des régions quant à l'obtention de professionnels qualifiés, mais également pour augmenter leur expérience de travail et développer leurs compétences.

Il est aussi très important d'encourager les jeunes canadiens à joindre notre profession et, dans ce but, il est extrêmement urgent que les exigences au niveau des connaissances et de l'expérience de travail pour l'obtention du permis d'exercice soient uniformes à travers le pays afin que les diplômés universitaires des programmes de géoscience puissent, où qu'ils se trouvent au Canada, être admis dans la profession et obtenir un permis d'exercice sans avoir à faire face à des obstacles inattendus à un moment ou un autre au cours de ces processus.

Mme Wright déclare également que "L'élaboration d'un ensemble d'exigences nationales d'inscription qui incorpore aussi des exigences relatives aux compétences de base fournira aux associations de réglementation les outils nécessaires pour les aider à évaluer plus équitablement les demandes des professionnels qui ont reçu leur formation à l'étranger et qui veulent exercer leur profession au Canada, tout en maintenant les normes d'admissions minimales telles qu'acceptées. "

La décision du CCGP de faire de ce projet une priorité et d'entreprendre les démarches envers la demande de subvention est directement reliée aux plans courants et futurs déjà mis en œuvre et en branle par le CCGP se concentrant sur un meilleur traitement des normes régissant l'inscription, l'émission de permis d'exercice, la mobilité de la main d'œuvre et les défis auxquels fait face la profession au niveau de la disponibilité des ressources humaines et des qualifications. Le projet en soi est également conforme à l'énoncé de mission du CCGP qui se lit comme suit : "*...élaborer des standards élevés en ce qui concerne les permis d'exercice et la pratique de la géoscience, encourager la mobilité nationale et internationale et promouvoir la reconnaissance des géoscientifiques professionnels canadiens.*"

Les travaux du projet *P.Geo=P.Geo* ont déjà démarré et une réunion spéciale face à face du comité statuaire, le Canadian Geoscience Standards Board, aura lieu à Toronto le 31

mars. Plusieurs autres réunions de travail suivront ainsi que les activités de base. Le CCGP produira des rapports périodiques sur ce projet spécial au fur et à mesure que les travaux avanceront.

Plus de 7 700 géoscientifiques détiennent leur permis d'exercice et pratiquent leur profession au Canada. Le CCGP est l'organisme national des associations et ordres provinciaux et territoriaux qui réglementent la pratique de la géoscience au Canada. Les associations membres comprennent sept associations qui émettent des permis aux ingénieurs et géoscientifiques et trois associations ou ordres qui émettent des permis uniquement aux géoscientifiques. Encore aujourd'hui, il n'existe aucune réglementation sur la pratique de la géoscience sur l'Île du Prince Édouard ou au Yukon.